**REGLEMENT FFPJP AU 26 NOVEMBRE 2019**

Vous souhaitez prendre une licence au sein de la F.F.P.J.P. ? Voici la démarche à adopter :

 Au préalable, prenez le temps de rencontrer les dirigeants du club dans lequel vous souhaitez prendre votre licence. Ces derniers sauront vous conseiller et vous donner l’ensemble des informations vous permettant la prise de licence fédérale.

Vous bénéficiez avec votre licence d’une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pour votre pratique, grâce au contrat collectif souscrit par la F.F.P.J.P. (voir rubrique assurance et mutuelle).



 Cliquez sur le lien ci-après pour consulter l'ensemble des documents nécessaires à la prise de licence : <https://www.ffpjp.org/portail/index.php/sportif/utilitaires-divers>

 1) Complétez le [bordereau de prise de licence](https://www.ffpjp.org/portail/images/pdf/2018/prise_licence-2018.pdf) et pensez à l'accompagner d'une photo d'identité récente et en couleur ;

 2) Pour les nouveaux licenciés : Prenez RDV chez votre médecin afin qu’il puisse vous signer un **certificat médical de** **non contre-indication à la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal, y compris en compétition** ;

***Pour un renouvellement de licence, renseignez le questionnaire de santé "***[***QS Sport***](https://www.ffpjp.org/portail/images/pdf/2018/cerfa_question_sante.pdf)***" et remettez*** [***l'attestation signée***](https://www.ffpjp.org/portail/images/pdf/2018/attestation_quest_2018.pdf) ***à votre club ; En cas de réponses négatives aux différentes questions, inutile de fournir un nouveau certificat  médical, votre certificat médical 2017 reste valable ;***

3) Si vous avez des difficultés ou interrogations concernant le remplissage du formulaire, demandez conseil aux dirigeants de votre futur club ;

 4) Donner l’ensemble des documents (formulaire, photo, certificat médical (si nouvelle licence) et paiement) au club dans lequel vous souhaitez vous prendre votre licence. Ce dernier s’occupera des démarches auprès du Comité Départemental, et de la Fédération, et vous délivrera votre licence après validation ;

 5) Une fois la licence reçue, vous pouvez participer aux différentes compétitions organisées en France sous l’égide de la F.F.P.J.P. N’oubliez de vous munir systématiquement de votre licence sur chaque compétition à laquelle vous souhaitez participer.